4 Hours of Spa Classic
Règlement particulier
European Classic Series
UEM Euro Endurance Vintage Cup

1. Définition

Jumpy ASBL organisera, sous l'égide de la FIM Europe, les 4 Hours of Spa Classic sur le circuit de Spa-Francorchamps les 03, 04 et 05 juillet 2015.
Cette épreuve entre en ligne de compte pour les European Classic Series ainsi que pour l'Endurance Vintage Cup.
EMN : 76/2

Une épreuve de motos classiques de vitesse du championnat FMB (classes 3 et 4 du Règlement Technique Classic Bike FMB) et une épreuve IHRO (classes I et II) seront également organisées sous le nom : **2ème Belgian Classic GP**. Ces courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers.

Des courses de la série française Pro-Classic et de la série allemande CSBK-Masters-Series seront également courues.

2. Organisateur

Jumpy ASBL
Adresse : 27, avenue du Stade, 4910, Theux (Belgique)
Téléphone : 0032 (0) 87 53 90 13
Fax : 0032 (0) 87 53 90 01

3. Circuit

Circuit international de Spa-Francorchamps, 55, Route du Circuit, 4970, Stavelot (Belgique).

Développement du circuit : 7,004 Km. Le circuit sera parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre. Toute manœuvre tendant à utiliser le circuit en sens inverse sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de la machine et du coureur.

4. Règlementation

Cette épreuve d'endurance est régie par le Code Sportif Européen (FIM Europe), par le Règlement des Courses sur Route de l'UEM (FIM Europe) ainsi que par les annexes à ces règlements.

Le 2ème Belgian Classic GP est régi par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen UEM (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement.

5. Superviseurs

Superviseur FIM Europe : José Campos Costa
Superviseur FMB : Willy Hellebaut

6. Officiels

Directeur de Course :	Philippe Vanhooteghem
Administration :	Willy Hellebaut
Membre du collège :	Arthur Bay
Stagiaire :	Thierry Buchet
Secrétaire du meeting :	Alex Grosjean
Responsable du contrôle technique :	Jean-François Thirion
Responsable du chronométrage :	RIS – Michaël Goblet

7. Catégories et classes

Conformément au règlement de l'European Classic Series.

En ce qui concerne les courses annexes, *seules les classes 3 & 4 du « Règlement Classic Bike » 2015 de la FMB (www.fmb-bmb.be) sont acceptées, ainsi que IHRO I & II, toutes ces catégories évoluant dans les mêmes courses.*

CLASSES CLASSIC BIKE VITESSE 2015

Cylindrée/ Catégorie	Caractéristiques	Disque/N°	Classe
350cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté → voir règlement technique	Bleu/Blanc	3
350cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur → voir règlement technique	Bleu/Blanc	
500cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté	Jaune/Noir	4
500cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur	Jaune/Noir	

IHRO : voir règlement IHRO : www.ihro.org.uk

8. Nombres d'équipages acceptés

Les inscriptions seront clôturées lorsque le nombre maximum pour les entraînements sera atteint.

Le nombre maximum d'équipages admis aux essais est de 84 équipages.
Le nombre maximum d'équipages admis en course est de 72 équipages.

Pour les courses annexes :

Le nombre maximum de machines admis aux essais est de 84 équipages.
Le nombre maximum de machines admis en course est de 72 équipages.

9. Admission – Licence

Chaque pilote doit au préalable soumettre une demande d'engagement au secrétariat des « European Classic Series ».

Il est entendu que l'organisateur de l'épreuve se réserve le droit de refuser toute candidature présentant un caractère particulier, même si ce dernier répond aux critères de sélection, afin de préserver l'esprit des « European Classic Series », sans devoir motiver sa décision.

Lors de son engagement, chaque coureur devra s'engager à respecter le présent règlement.

En cas de non-respect des règles précitées, le ou les pilotes concernés seront exclus de l'épreuve sans remboursement des droits d'inscription.

Les pilotes doivent être en possession d'une licence UEM en cours de validité ou d'une licence nationale accompagnée d'une autorisation de sortie. Dans ce dernier cas, les pilotes devront s'acquitter d'une redevance de 5 €.

Pour les courses annexes :
Une licence est obligatoire pour toutes les catégories.

Il existe 3 possibilités :

- licence annuelle FMB Classic Bike ;
- licence annuelle moto classique d'une Fédération Nationale reconnue UEM-FIM **+ autorisation de sortie pour les étrangers** ;
- Licence « une manifestation » ***à demander via le bulletin d'inscription***. (Belges : 45 €, Etrangers : 60 € assurance rapatriement incluse).

10. Droit d'engagement

Un droit d'engagement non remboursable est dû pour que l'inscription soit effective. ***Le droit d'inscription devra être viré sur le compte bancaire mentionné sur le bulletin d'inscription pour l'épreuve et cela, pour le 13 juin 2015 au plus tard. Passé cette date, les droits d'engagement seront majorés de 100 €.***
La location du box est comprise dans le prix.

Une demande ne sera considérée comme retenue qu'après confirmation de l'organisateur. Par ailleurs, ce dernier se réserve le droit de refuser une demande d'engagement même si elle a été introduite dans les délais.

Une caution de 100 € devra être jointe à la demande d'engagement ou devra être versée lors de l'enlèvement du transpondeur. Elle devra être déposée en argent liquide. Celle-ci couvrira l'ensemble des cautions concernant les extincteurs, brassards, transpondeurs, etc. Si le matériel est restitué en bon état, cette caution sera intégralement remboursée, sauf si l'équipage a écopé d'une amende durant l'épreuve.

Tout équipage engagé, ne prenant pas part aux essais sans raison valable, ne sera pas remboursé et ne récupérera pas sa caution.

La date de clôture des engagements est le 26 juin 2015. Après cette date, le comité organisateur sélectionnera, au besoin, les 84 équipages admis à prendre part aux essais en donnant priorité aux équipes engagées sur l'ensemble des épreuves de la série. Les décisions de l'organisation seront sans appel.

Une inscription ne sera validée qu'après réception du paiement.

Pour les courses annexes :
2ème Belgian Classic GP : le droit d'engagement est de 250 € par moto.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE. CHEQUES NON ACCEPTES.

L'engagement est à renvoyer, avant le 01 juin 2015 au plus tard à :

C.R .M.B. (Att. Mr. De Keyser)
RUE DU MONT-A-LEUX, 66
BE-7700 MOUSCRON
BELGIQUE
(E-mail: info@crmb.be ; téléphone: +32/(0)497/035832)

Paiement uniquement par VIREMENT au compte de :

C.R.M.B., rue du Mont-à-Leux, 66 BE-7700 Mouscron

IBAN : BE67-0682-1669-4387
BIC : GKCCBEBB
Communication: Belgian Classic GP 2014 (nom du pilote & catégorie)
Adresse de la banque :
Belfius Banque MOUSCRON – CHRIST, rue de la Marlière 2
BE- 7700 Mouscron, Belgique

Confirmation de l'engagement par e-mail uniquement et à condition que la demande d'engagement soit complète (formulaire d'inscription et paiement).
Une photo de la moto est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription.

11. Désistement

En cas de désistement, le team doit informer l'organisateur par écrit. Les droits d'inscription ne seront pas remboursés pour les teams s'inscrivant à l'intégralité du championnat.

Pour les teams s'inscrivant séparément à chaque course, les frais d'inscription seront remboursés. Toutefois, une charge pour frais administratifs de :

- 250 € sera retenue si le team annule 2 mois avant l'événement ;
- 500 € sera retenue si le team annule 1 mois avant l'événement ;
- 750 € sera retenue si le team annule 15 jours avant l'événement.

Il n'y aura pas de remboursement pour les teams annulant dans les 2 semaines précédant l'événement.

Courses annexes : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (à l'appréciation de l'organisateur).

12. Accès au circuit

Cartes d'accès « 4 Hours of Spa Classic » :
Chaque team d'endurance a droit aux documents suivants:

- 1 bracelet pour chaque pilote. Ce bracelet donne accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;
- 6 bracelets « mécano » qui donnent accès à l'enceinte ainsi qu'à la pit-lane ;
- 1 carte « paddock brun » pour la camionnette / camion (technique) et 2 cartes « paddock rouge » pour les véhicules catering / mobilhome ;

- 2 cartes d'accès « voiture » pour le P14 (accès piéton direct vers le paddock brun).

NB : aucun document d'accès supplémentaire ne sera délivré.

Tous les documents d'accès devront être réceptionnés au Welcome Center. Un guichet particulier pour les European Classic Series – 4 Hours of Spa Classic y sera ouvert.

Aucun accès ne sera autorisé sans vos documents.

Au préalable, chaque équipe pourra cependant acquérir des bracelets « accompagnant » (donnant droit à l'accès à l'enceinte générale et au paddock) au prix unitaire promotionnel de 30 € à l'aide du formulaire qui sera fourni.

Ouverture du Welcome Center, situé au **CAMPUS AUTOMOBILE, route du Circuit, 60, 4970, STAVELOT (entrée Blanchimont)** :

- le jeudi 02/07: de 14h00 à 21h00 ;
- le vendredi 03/07 : de 07h30 à 19h00 ;
- le samedi 04/07 : de 08h00 à 18h00 ;
- le dimanche 05/07: de 09h00 à 15h00.

Accès au Paddock 4 Hours of Spa Classic via Stavelot / Blanchimont **uniquement**. Le paddock sera accessible dès le jeudi 02/07 à 14h00. L'accès par Blanchimont est situé immédiatement après le Welcome Center.

Dès leur arrivée dans le paddock, les concurrents doivent passer au Paddock Office situé au premier étage des boxes Endurance, au-dessus du box 21, à côté de la tour Uniroyal, pour prendre possession de la clé de leur box et réceptionner celui-ci. Chaque box est à partager entre 4 teams. Une caution de **250 €** pour la clé et l'état du box est à remettre par le premier occupant qui se présente.

Courses annexes :

Cartes d'accès Belgian Classic Grand Prix

Chaque pilote a droit aux documents suivants :
1 bracelet pilote donnant accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;
1 bracelet « mécano » donnant accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;
1 carte d'accès « paddock » pour la camionnette/camion (paddock à définir)
1 carte d'accès « voiture » pour le P14 (accès piéton direct vers le paddock).

Aucun document d'accès supplémentaire ne sera délivré.
Tous les documents d'accès devront être réceptionnés au Welcome Center
Aucun accès ne sera autorisé sans vos documents.

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock au **Welcome center** situé au **Campus Automobile, route du Circuit ,60 à 4970 Stavelot** :

- le jeudi 02/07 de 14h00 à 21h00 ;
- le vendredi 03/07 de 7h30 à 19h00 ;
- le samedi 04/07 de 8h00 à 18h00.

Accès au paddock via Stavelot-Blanchimont uniquement. Le paddock sera accessible dès le jeudi 02/07 à 14h00. L'accès par Blanchimont est situé immédiatement après le Welcome Center.

Au préalable, chaque pilote pourra cependant acquérir des bracelets supplémentaires « accompagnant » (donnant droit à l'accès à l'enceinte générale et au paddock) au prix unitaire promotionnel de 30 € à l'aide du formulaire qui sera fourni.

13. Parc des coureurs

Après être passés au Paddock Office, les pilotes devront se présenter au secrétariat de course afin de prendre connaissance des dernières instructions et des changements éventuels dans l'horaire des essais et des courses.

La zone neutre (distance 2 m), située entre les boxes et le parking, doit rester **LIBRE.**

Attention : Le dimanche il est interdit de quitter le circuit avant 13h00. Vu la foule dans les paddocks, ceci créerait inévitablement de gros problèmes. En cas de non-respect de cette consigne, le team verra sa demande de participation à la prochaine édition refusée.

Le paddock devra cependant être évacué le dimanche 05 juillet pour 19h00 au plus tard.

14. Boxes

Un box F1 a une superficie de 7 m x 20 m. La surface située derrière le box, dont les équipes disposent pour stationner leur véhicule atelier, ne fait que 16 m de long sur 5 m de large. En conséquence, chaque équipe ne disposera que d'un emplacement de 8 m de long sur 2,5 m de large pour stationner un véhicule. Aucun emplacement supplémentaire ne sera attribué. Les équipes doivent donc prendre leurs dispositions au niveau de leur préparation logistique.

Rappel important : la capacité maximale d'essence entreposée dans un box est de 200 litres maximum (50 litres par team). Cette limitation sera contrôlée : une pénalité d'un STOP & Go sera appliquée aux teams ne respectant pas cette consigne.

D'autre part, il est formellement interdit :

- de fumer dans les boxes ainsi que devant / derrière ceux-ci (sous peine d'une amende de 150 € infligé par le circuit ;
- de faire un barbecue dans le box (même au gaz) ainsi que dans la zone paddock derrière le box.

Pendant la course et les qualifications , tous les teams sont obligés de fermer le volet côté paddock pour éviter que le public ne vienne en pit-lane. La porte piétonne devra être fermée à clef, la clef restant dans le barillet à l'intérieur de manière à permettre aux mécaniciens d'accéder aux camions d'assistance. Ceci étant de la responsabilité des teams, ceux qui ne souscrivent pas à cette obligation se verront infliger un STOP & GO. Les commissaires de stand seront notamment chargés de l'application de cette directive.

Il est interdit aux équipes des European Classic Series d'accueillir ou d'inviter dans leur box des participants aux séances de piste libre.

Chaque équipe doit être équipée du matériel nécessaire à la remise en état du box qu'elle a occupé (balais, ...). Les bandes autocollantes qui auraient été disposées sur le sol doivent être retirées. Un état des lieux sera fait par l'expert du circuit de Spa-Francorchamps en fonction de celui remis au responsable du stand lors sa réception. La caution de 250 € sera restituée à la remise des clés pour autant qu'aucune dégradation ne soit constatée lors de la reprise du stand par l'expert.

Il incombe donc aux occupants tous les devoirs et responsabilités généralement du ressort d'un locataire (principalement au niveau de la sécurité, de ses biens et de la bonne tenue des locaux mis à leur disposition). Seront seuls autorisés à se trouver dans les boxes, outre les mécaniciens, les coureurs et les personnes attachées de près aux concurrents et dont la présence est requise par eux.

15. Numéros de course

Les numéros de course et couleurs des disques seront conformes au Règlement Technique Général, § 3. Les numéros devront être disposés très visiblement de manière à être vus sans difficulté par le bureau de chronométrage.

Courses annexes : 2ème Belgian Classic GP - voir tableau au point 3 du présent RP.

16. Arrivée

La ligne d'arrivée sera la ligne d'arrivée F1.

Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les coureurs effectueront encore un tour à allure modérée et puis rentreront par la pit-lane F1 au parc des coureurs.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et du temps de passage.

Pour être classée, une équipe doit :

- avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers sur la piste (et non dans la voie des stands). Le coureur doit être en contact avec sa machine ;
- avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur endéans les 10 minutes ;
- avoir couvert au moins 75% de la distance parcourue par l'équipe vainqueur de la classe correspondante.

17. Contrôle administratif

a. Secrétariat de course
Il est situé au bureau 111 dans le bâtiment F1 – prendre l'escalier/l'ascenseur au Noyau 2, à hauteur du box F1 n°9 jusqu'au 1er étage – suivre fléchage.

Tous les concurrents, lors de leur arrivée sur place, devront obligatoirement se présenter au secrétariat de course. Les dernières formalités d'inscription et les contrôles administratifs prévus par l'organisateur y seront exécutés.

La fiche technique vous sera également remise. C'est muni de cette fiche dûment remplie que les concurrents pourront se présenter aux vérifications techniques.

b. Timing Contrôle Administratif :

- le 02/07 : de 17h00 à 21h00, au secrétariat de course ;
- le 03/07 : de 08h30 à 10h00, au secrétariat de course.

Courses annexes :
2ème Belgian Classic GP :

- le vendredi 03/07 de 16h00 à 20h00, au secrétariat de course ;
- le samedi 04/07 de 9h00 à 10h00 et de 14h30 à 15h00 au secrétariat de course.

Pro Classic et CSBK-Masters-Series (Contrôle des licences) :

- le 02/07 : de 17h00 à 21h00 au secrétariat de course ;
- le 03/07 : de 08h30 à 10h00 au secrétariat de course ;
- le 03/07 : de 14h00 à 21h00 au secrétariat de course (uniquement Pro Classic).

18. Contrôle technique

Endroit : box F1 n° 2

Timing :

- jeudi 02/07 : 17h30 – 21h00 ;
- vendredi 03/07 : 08h30 – 09h30.

L'équipement des motocycles devra être en conformité avec le Règlement Technique des European Classic Series.
Les coureurs doivent présenter leur motocycle et leur équipement personnel. Les coureurs doivent être munis de leur fiche technique parfaitement complétée.

Attention : au CT, il est impératif de présenter la moto avec le carénage démonté. Le liquide de refroidissement doit être remplacé par de l'eau.

Le support de transpondeur doit être fixé mécaniquement à la moto.

Une fois que la moto d'un team est passée au CT, un membre de celui-ci, muni de la fiche technique, pourra réceptionner le transpondeur au secrétariat de course. Les teams dont la fiche technique de la moto n'aura pas été réceptionnée ne pourront participer aux essais.

Courses annexes :
2ème Belgian Classic GP : les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Timing :
- vendredi 03/07 de 16h00 à 20h00 ;
- samedi 04/07 de 9h00 à 15h00.

Pro Classic et CSBK-Masters-Series : les contrôles techniques sont de la responsabilité des promoteurs de la discipline.

19. Chronométrage – Transpondeurs – Brassards

Le Chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique d'enregistrement des passages des coureurs basé sur l'utilisation de « transpondeurs ».

Il est de la responsabilité du coureur d'entrer en piste tant lors des essais que pour la course avec une motocyclette équipée d'un « transpondeur » loué sur place auprès du collège de chronométrage.

L'échange ou le prêt de « transpondeurs » entre coureurs sont interdits

Les feuilles de temps seront disponibles durant le week-end au secrétariat de course (1 seul document par team ou pilote).

Pour tout dégât au transpondeur ou perte de celui-ci, une indemnité de 400 € sera réclamée.
Pour tout dégât à un brassard ou perte de celui-ci, une indemnité de 30 € sera réclamée.

Les transpondeurs et brassards ne seront remis qu'avec le dépôt d'une licence ou d'une pièce d'identité au secrétariat de course, à condition que toutes les formalités du contrôle technique aient été effectuées.

Les transpondeurs et brassards seront repris à la fin de la course ou le dimanche matin par les officiels au secrétariat de course.

Courses annexes :
Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.
Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collège de chronométrage de la FMB. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

20. Briefing

Briefing obligatoire pour les pilotes et les teams managers :

- endroit : salle de briefing n° 132 au 1er étage du bâtiment F1 – noyau 2 – le samedi 4 juillet à 11h00 ;
- pénalité en cas d'absence : un STOP & GO.

Courses annexes :
2ème Belgian Classic GP et Pro Classic :
Un briefing obligatoire pour tous les pilotes sera organisé le vendredi soir (03/07) vers 19h30
Pénalité an cas d'absence : départ refusé.

CSBK-Master-Series :
Un briefing obligatoire pour tous les pilotes sera organisé le vendredi (03/07) à 09h30
Pénalité an cas d'absence : départ refusé.

21. Conduite en course

Les pilotes ne peuvent pas rester en piste plus de 45 minutes consécutives et ne peuvent rester en piste durant plus de deux heures et quarante minutes au total. **Par temps en piste, il faut comprendre soit : le temps mesuré entre le départ et un Pit IN, le temps mesuré entre un Pit OUT et un Pit IN ou le temps mesuré entre un Pit OUT et le passage sous le drapeau à damier.**
Chaque pilote devra se conformer strictement aux injonctions de la direction de course. Si celle-ci montre le drapeau noir, le pilote devra immédiatement rentrer dans la voie des stands. En cas de drapeau noir avec un rond orange, ce sera l'arrêt immédiat. Si un pilote ne se plie pas de suite aux ordres de la direction de course, il sera passible de sanctions.

Sanction appliquée en cas de dépassement du temps de piste de 45 minutes consécutives :
- temps de piste supérieur à 45 minutes mais inférieur à une heure : STOP &GO ;
- temps de piste supérieur à une heure : 5 minutes de pénalité.

Courses annexes :
2ème Belgian Classic GP : il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

22. Assistance pendant la course

Conformément à la circulaire FIM CCR 005 2013 publiée le 26 février 2013 : si une équipe le souhaite, elle peut demander une assistance pour le pilote et le motocycle soient ramenés dans un véhicule de l'organisation. Dans ce cas, ils seront déposés à l'entrée de la voie des stands. **Depuis ce lieu, deux personnes de l'équipe pourront aider le pilote à ramener le motocycle au stand, sous le contrôle d'un officiel.** Son tour de piste sera comptabilisé dans son décompte de la course.
Si, suite à un problème collectif, plusieurs équipes souhaitent bénéficier de cette aide, la prise en charge des équipes sera faite suivant les résultats de la grille de départ (temps des essais).
Deux véhicules seront disponibles à cet effet sur le circuit. Aucune autre assistance que celle de l'organisation ne sera admise.

23. Carburant

Seul le carburant disponible dans le réseau commercial des distributeurs en carburant pourra être utilisé.

24. Electricité

Prises 220V 16A et 380V 16A PCE bipolaires.

25. Mini-bikes

Les mini-bikes ne peuvent être utilisés dans le paddock que pour le déplacement des membres du team ou pour le transport de petits objets. Il est strictement interdit d'utiliser des mini-bikes à des fins ludiques dans le paddock.

Il est interdit au moins de 16 ans de rouler en scooter ou mini-moto dans le paddock. En cas d'infraction, l'organisateur confisquera celle-ci.

26. Environnement

Le tapis environnemental est obligatoire et ce, sur tout type de surface.
Le Code environnemental de La FIM Europe est de stricte application.

27. Procédure médicale

En cas de ou suite à une chute, si un coureur doit être évacué vers le centre médical, il pourra, après accord du médecin de la course, rejoindre sa machine. Il doit à tout moment être accompagné par un officiel.

28. Procédure de départ

Voir § 12 du Règlement Sportif des European Classic Series.

Pour les courses annexes
2ème Belgian Classic GP :

- Qualifications : voir § 06.01. du Règlement Classic Bike Courses sur Route 2015 de la FMB.
- Procédure de départ : voir § 06.07.3 du Règlement Classic Bike Courses sur Route 2015 de la FMB.

29. Timing

Séances d'essais – vendredi 03/07

- 10h05 – 10h25 : P1 Q1
- 12h00 – 12h20 : P2 Q1
- 13h30 – 13h50 : P3 Q1
- 18h15 – 18h45 : P1 Q2
- 18h55 – 19h25 : P2 Q2
- 19h35 – 20h05 : P3 Q2
- 22h05 – 22h25 : P1 Night Practice
- 22h30 – 22h50 : P2 Night Practice
- 22h55 – 23h15 : P3 Night Practice

Warm Up – samedi 04/07

- 18h50 – 19h20

Course – samedi 05/07

- 19h30 : mise en grille
- 20h00 : depart des 4 Hours of Spa Classic

2ème Belgian Classic GP

Essais qualificatifs : samedi 04/07/2015 de 11h30 à 11h45 et de 16h15 à 16h35.

Courses (6 tours) : dimanche 05/07/2015

- Course 1 : départ à 11h00
- Course 2 : départ à 14h20

30. Modification du Règlement Particulier

Le jury, en accord avec le directeur de course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il juge utile pour la bonne marche des essais ou des courses ou même d'en changer le programme.

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury, en accord avec le directeur de course et en conformité avec les Codes Sportifs International et Européen.

Pour les courses annexes (2ème Belgian Classic GP), pour tout ce qui n'est pas clairement stipulé dans le présent RP, seul le Règlement Classic Bike Courses sur Route 2015 de la FMB fait foi.

31. Réclamations et interprétation du Règlement

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au directeur de course, conformément aux règles édictées par le § 15.12 du Règlement sportif des European Classic Series.

En cas de contestation au sujet de l'interprétation du présent règlement ou au sujet du Règlement sportif et technique des European Classic Series, seul le texte en langue française fera foi.

32. PRIMES

Aucune prime ne sera remise.

33. PODIUM

La remise des coupes aux trois premiers teams du classement général se fera le samedi immédiatement après la course en début de pit-lane.

Les trophées de participation, remis à tous les teams qui ont pris le départ de la course, seront remis le dimanche 06 juillet à 10h30 à la la Pit Brasserie. La cérémonie sera suivie d'un drink offert aux teams par la Pit Brasserie. Des tickets boissons seront remis à chaque team à l'entrée de la brasserie.

Courses annexes :
2ème Belgian Classic GP
Dimanche 05 juillet 2015 au stand IHRO à 16h00.
Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

34. Annulation de l' épreuve

Si les 4 Hours of Spa Classic devaient être annulées pour une quelconque raison, les organisateurs ne pourront en être tenus responsables et, de ce fait, les concurrents ne pourront réclamer aucune indemnité. Sauf cas de force majeure, les concurrents seront avertis préalablement de la suppression de la course et les droits d'inscription seront remboursés.

Fait à Theux, le 30 avril 2015

L'organisateur,

VANDEVORST Robert, secrétaire JUMPY

Après les quelques modifications faites en rouge, le règlement est approuvé par le directeur de course le 7 mai 2015.

Le directeur de course, Philippe Vanhooteghem